



Séparation et garde du fils

Par **Christophe**, le **20/04/2011 à 15:57**

Bonjour,rrnCela fait maintenant plusieurs mois que je me suis séparé de mon ex compagne avec qui j'étais pacsé. Nous avons eu un fils ensemble qui a maintenant 1 an et demi. rnElle habite avec mon fils à Toulouse et moi je suis militaire depuis 8 ans en Allemagne. Il m'est très difficile de descendre comme je le veux sur Toulouse alors je descends dès que je peux. rnElle ne veut pas me le laisser le garder ou partir avec lui le promener. Meme aller le voir m'est de plus en plus difficile. je sens qu'elle va demander une garde exclusive alors que moi j'ai demandé une garde aménagé pour pouvoir m'occuper de mon fil et etre présent dans sa vie. Je compte procéder à ma mutation près du petit. rnQue dois-je faire ? rnA t'elle le droit de faire carnMerci de m'aider

Par **corimaa**, le **20/04/2011 à 16:31**

Bonjour, il faut que vous saisissiez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) du domicile de votre fils afin d'avoir un DVH (Droit de Visite et d'Hebergement). Il decidera egalement du montant de la pension alimentaire que vous devrez verser à votre ex pour votre fils. Elle sera en fonction de vos charges et revenus.rnrnJ'imagine que vous avez reconnu votre enfant avant ses 1 an et que vous avez l'autorité parentale conjointe. rnrnPayez vous une pension alimentaire à votre ex pour le petit ?rnrnComme vous etes militaire et ne pouvez avoir votre fils un week end sur deux et la moitié des vacances parce que vous ne seriez pas libre, vous demanderez à ce que vos DVH soient en fonction de votre "planning".rnrnUne fois que le juge vous aura accordé ce DVH, la mère ne pourra plus s'opposer à vous laisser librement vivre votre role de père et vous pourrez emmener votre fils en promenade et partir en we et en vacances avec lui

Par **Christophe**, le **20/04/2011 à 17:58**

ok merci!!!rnJ'ai déjà écrit au tribunal des affaires familiales (en recomandé avec accusé de reception)il y a de sa 2semaine environ,je leur ai raconté un peu l'histoire puis j'ai demandé quil statue cet situation pour que je puisse le voir et le prendre hors de chez elle!!!rnCet après midi j'ai appellez le tribunal il m'on certifié qu'il avait rien me concernant dans leur base de donnée.rnrnAu niveau des pièces a fournir j'ai vraiment pas grand chose apart ce qui me concerne,donc fiche de salaire ...rnJe l'ai déclaré le lendemin de sa naissance,il porte mon nom et depuis notre separation je lui donne de l'argent tous les mois pour lappt é le petit!rnMaintenant apart attendre que puis-je faire????

Par **corimaa**, le **20/04/2011 à 18:02**

C'est très long, ça peut prendre plusieurs mois. Pour aller plus vite, il faut faire une requete aupres du JAF, prenez un avocat qui soit sur place et qui preparera bien votre dossier

Par **Christophe**, le **20/04/2011 à 18:05**

je dois fournir tous les papiers en question en meme temps que la requête??? rnSa me reviendras a combien tous sa environ???

Par **Christophe**, le **20/04/2011 à 18:24**

je dois fournir tous les papiers en question en meme temps que la requête??? rnSa me reviendras a combien tous sa environ???

Par **Christophe**, le **20/04/2011 à 18:25**

je dois fournir tous les papiers en question en meme temps que la requête??? rnSa me reviendras a combien tous sa environ???

Par **Christophe**, le **20/04/2011 à 18:26**

Avec les frais d'avocat???

Par **corimaa**, le **20/04/2011 à 20:46**

Aucune idee sur les frais d'avocat, mais déposer une requete ne vous fera pas passer devant le JAF en 1 mois de toutes les façons.rnrnPeut etre serez vous venu vous installer à cote de chez votre fils avant que le tribunal ne vous ait convoqué.rnrnQue vous payez une pension alimentaire pour votre enfant est normal, mais que vous payer aussi le loyer et qu'elle ne vous laisse meme pas votre fils un instant... vous etes peut etre un peu trop gentil

Par **mimi493**, le **20/04/2011 à 23:13**

Comment payez-vous la pension ?rnrnConcernant le JAF, il faut indiquer les noms et coordonnées de toutes les personnes (vous, mère, enfant). L'avez-vous fait ? Vous avez l'AR ? Vous l'avez bien envoyé au greffe du TGI ?

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 08:13**

je donne plus pour lappt vous inquiété pas pour sa!!!rnrnEt merci pour les renseignements (JAF),effectivement jai pas donné le nom de tous le monde et pour finir je lai envoyé au tribunal des affaires familiale(je pensais bien faire) et c'est un courrier que jai fais a main levé!rnoui jai bien eu l'AR

Par **corimaa**, le **21/04/2011 à 12:18**

En telephonant au greffe du TGI du domicile de votre fils, demandez leur de vous envoyer un dossier à remplir, ce sera plus simple

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 12:49**

je fais tous les mois un virement pour la pension!!!rnrnjai eu des info supplémentaire,je suis convoqué le mois prochain o tribunal(sauf que c'est mon ex qui me l'apprend)je n'ai reçu aucune lettre ou autre...rnrnDois-je en tenir compte??Sachant que c son avocat qui lui a dit la date du rdv!!!rnrnJ'ai imprimé la demande de visite é d'hébergement,je rempli tous,je joint les papiers qu'il demande et j'enverai tous sa demain je pense pareil en recomandé avec accusé de receptionrnrnMerci pour vos reponse!

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 12:52**

Sa changeras quoi le faite que je m'installe pas loin de chez mon fils

Par **corimaa**, le **21/04/2011 à 13:00**

Ca changerait que vous pourriez avoir un DVH un week end sur deux et la moitié des vacances. Bien sur en habitant en Allemagne vous pouvez aussi l'avoir la moitié des vacances, c'est juste que vous le verriez un peu plus... Vous devriez prendre un avocat qui se mettrait en contact avec celui de la mère, vous ne savez pas pourquoi elle vous a court-circuité. Elle est bien capable de demander que vos visites soient en sa présence uniquement, expliquant que votre fils ne vous connaît pas !

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 13:17**

j'ai l'intention de m'installer à quelque kilomètre de chez eux mais pas dans l'immédiat, d'ici 1 an je pense, le temps de me faire muté, et de bien préparer tout cela!!! Elle me dit qu'elle a demandé une visite le 1er de chaque mois, le samedi de 9h à 17h juste...!!! Après prendre un avocat reviens à très chers, j'ai pas trop les moyens de me lancer là dedans!!! Après si il faut vraiment ben je le ferais (moi je demande qu'une chose, voir mon fils un minimum, être là pour son éducation, et lui montrer que je suis là pour lui)

Par **corimaa**, le **21/04/2011 à 13:23**

Libérez vous pour ce rdv et faites valoir vos droits. Dites qu'elle vous empêche de voir votre fils, seul, qu'elle veut tout regenter comme ça l'arrange. Et que vu votre métier, vous n'êtes pas sûr d'être dispo le 1er samedi de chaque mois. Vous ne connaissez personne à côté de chez elle qui pourrait vous héberger le week end quand vous auriez votre fils en attendant de déménager

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 13:24**

je ne pourrais rien dire si elle décide la visite en sa présence?? J'ai quoi comme argument valable???

Par **corimaa**, le **21/04/2011 à 13:30**

C'est pas elle qui décide, c'est le JAF. Il sait que vous et votre fils avez besoin de ces têtes à têtes sans sa présence pour établir des liens. Préparez donc vos arguments pour le jour J... C'est elle qui est partie avec le petit et a mis de la distance entre vous, ça aussi il en sera tenu compte... Le fait que vous payez déjà une pension alimentaire sera aussi un plus car vous participez à l'entretien de votre fils, ne vous manque plus que de pouvoir participer à son éducation. Ce sont des choses à dire au JAF... Par contre, devant le JAF, ne jamais dire du mal de l'autre parent, c'est plutôt mal vu

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 13:31**

Oui je connais,j'ai de la famille dans la ville a 15-20 minutes de chez elle!!!nje leur ai déjà parlé,il sont prêt a nous hébergé et recevoir sans problème

Par **mimi493**, le **21/04/2011 à 13:35**

Vous n'avez pas de possibilité d'avoir une aide juridique via l'armée ? Au moins des conseils parce que votre situation est directement liée à votre statut (affecté en Allemagne, pas de droit aux congés comme les salariés etc.)rnrnEt surtout, calmez-vous. Vous semblez un peu désorganisé. Prenez un carnet (pas de feuilles volantes) pour noter les idées qui vous viennent, puis à tête reposé, relisez, organisez ça, pour avoir un ensemble cohérentrnrn- pendant combien de temps serez-vous encore en Allemagne ?rn- elle vivait avec vous en Allemagne ?

Par **corimaa**, le **21/04/2011 à 13:41**

Il faudra aussi dire que vous avez une possibilite d'hebergement pour prétendre à avoir droit à des week endrnrnSi vous savez un mois à l'avance par exemple que vous aurez un congé ou permission, vous pourriez proposer que vous informerez la mère chaque mois du week end où vous pourrez prendre votre fils.rnrnComme dit Mimi, voyez si vous pouviez etre conseillé par vos services, vous ne devez pas etre le seul dans votre cas, ils doivent avoir l'habitude

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 13:51**

Non elle a jamais été en allemagne avec moi,ont as toujours vécu ensemble dans le sud!!!je suis militaire de carrière donc il me reste o minimum 4 ans en allemagne au plus 10ans environ,sinon je dois me faire muté!!!

Par **corimaa**, le **21/04/2011 à 13:54**

Ah d'accord, en fait, elle ne vous a pas suivi. D'un autre cote, elle savait à quoi elle s'engageait avec un militaire

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 14:19**

Non elle es très famille donc je voulais pas non plus la faire venir en allemagne et ce retrouvé toute seul sans repère!rnj'ai l'air désorganisé,mais je le suis pas du tous,je gère tous sa avec

beaucoup de recul et de patience!c'est juste que les question son en grand nombre dans ma tete donc dès que jen ai une je vous la pose.rnEn tous cas merci pour tous ces conseils!rnj'ai pris rdv et contact avec la cellules d'aide juridique de L'Armée ainsi que l'assistance social,il me diront probablement pareil que vous.rnCORDIALEMENT

Par **mimi493**, le **21/04/2011 à 14:28**

Attendez, vous êtes depuis 8 ans en Allemagne, elle n'y a jamais vécu et vous n'êtes séparés que depuis quelques mois. Donc ce n'était pas votre compagne (on emploie ce mot quand on vit ensemble) et le domicile de l'enfant n'a pas changé (vous ne viviez pas en famille en Allemagne et elle n'est pas partie avec l'enfant, c'est sur ce point que je voulais avoir des précisions).rnVous ne pouvez pas non plus déménager près d'elle, puisque vous vivez en Allemagne (là, non plus, je ne comprends pas)rnLa 1ère chose que vous devez déterminer est : que voulez-vous ? Quelles sont vos possibilités pour héberger votre enfant (même en Allemagne) ?

Par **Christophe**, le **21/04/2011 à 15:16**

Ont étaient PACSSé quand meme et bien sur par rapport a mon metier je rentrais que le week-end ou alors quand j'avais des vacances!Tous de même ont a pris l'appt ensemble et j'étais donc locataire avec elle!rnMoi je peux avoir un appt pas loin de mon fils mais je serais muté en meme temps dans le secteur!!Vous comprenez???

Par **corimaa**, le **21/04/2011 à 18:51**

Vous etiez pacsés et viviez une vie de militaire. Vous rentriez le week end dans votre domicile commun, comme une bonne partie des militaires en fait

Par **mimi493**, le **22/04/2011 à 01:11**

D'accord, je comprends mieux (c'est aussi important de bien expliquer, le juge doit comprendre votre situation).rnVous pensez avoir ce logement quand ? Vous serez muté quand ?rnMais vous ne répondez pas sur ce que vous voulez, vis à vis de votre enfant, come DVH/résidence.

Par **Christophe**, le **22/04/2011 à 13:56**

Dans un 1an j'espères etre déjà muté et en place laba!!rnMeme en allemagne je peux demandé un appt si j'ai le petit parfois!!!rnmoi jaimerais un week-end sur deux,le voir le plus

svt quoi tt simplement!
Ce week-end je suis dans la ville de mon ex, je lui ai dit que j'étais la jusqu'a lundi,j'ai demandé quand je peux soit passé ou soit récupéré le petit,elle m'as refusé toute propositions!donc la je me retrouve avec 1200Km Parcours en voiture,et je verais meme pas mon fils,tous sa parcke madame n'as pas le temps!(((je lai prévenu sa fais quand meme 2semaine que je venais))
que puis-je faire la??Ont m'as conseillé de faire une main courante ala police!
nes-ce bien??